



Moyenne Section

Eugénie LEBOEUF

Fournitures Rentrée 2025

Votre enfant est inscrit en classe de Moyenne Section à la rentrée prochaine. Pour le bon déroulement de cette année, nous vous prions de bien vouloir apporter le matériel suivant pour le jour de la rentrée.

Pour les apprentissages :

- 1 classeur rigide grand format couleur unie (21 X 29.7cm, 4 anneaux, ø 30 mm – dos 40mm)
- 1 série de 6 intercalaires cartonnées
- 1 porte-vues 120 vues, format A4, personnalisable (avec une pochette transparente à l'avant afin d'y glisser la page de garde réalisée par votre enfant)
- 1 paquet de feuilles de Canson couleur (format A4 21 x 29.7 cm)
- 1 pochette de feutres pointe moyenne, encre lavable et non toxique
- 1 pochette de crayons de type **craies de coloriage à la cire BIC Kids Plastidécors** (couleurs vives)
- 2 crayons de papier
- 1 gomme
- 6 bâtons de colle de type **UHU**
- 6 feutres Velléda
- 1 trousse
- 4 photos d'identité
- Uniquement pour les nouveaux élèves :
 - 1 boîte de classement 24X32 cm, dos 30 mm

Pour l'hygiène et la vie quotidienne de votre enfant :

- 1 coussin et 1 taie d'oreiller
- 1 petite couverture
- 2 savons liquides
- 2 boîtes de mouchoirs en papier
- 3 paquets de lingettes
- 1 change dans un petit sac plastique
- 1 petit sac à dos sans roulettes

Afin d'éviter pertes ou confusions, nous vous demandons de **marquer chaque objet au nom de votre enfant**. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Bonnes vacances à tous.

La somme de 35 € pour la coopérative scolaire sera versée à l'enseignant dès la rentrée (à l'ordre de : **OGEC Doctrine Chrétienne**).

La collation du matin (fruits, produits laitiers, céréales, fromage, pain) est fournie pas l'école. Merci d'en régler le montant annuel de 35 € (à l'ordre de : **OGEC Doctrine Chrétienne**).

Le règlement des deux montants sera remis à l'enseignant le jour de la rentrée.

Ces deux enveloppes seront gérées ensemble en fonction des projets

Pour tous les règlements par chèque, le nom et prénom de l'enfant, sa classe et le motif du règlement devront être annotés au dos des chèques.